

LISTE DES MEMBRES

Article 13.1 des statuts du district des Vosges de Football :
Le Comité de Direction est composé de vingt (20) membres

*La liste doit obligatoirement au minimum comprendre les 4 personnes suivantes, représentant chacune une "famille" du football : un arbitre / un éducateur / une femme / un médecin.
(à préciser dans la case numérotée)*

	NOM	PRENOM	N° LICENCE <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
<u>Président</u> 1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

LISTE DES MEMBRES

11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				